

REGLEMENT DE JEU

Jeu-concours « Grand jeu #VoyageEnLorraine »
organisé par Lorraine Tourisme

ARTICLE 1 : ORGANISATION

LORRAINE TOURISME, Association inscrite au Tribunal d'Instance de Metz le 28 mars 1988 sous le volume 102, folio 17, dont les bureaux se trouvent : Abbaye des Prémontrés –BP 97– 54704 PONT-A-MOUSSON, organise du samedi 19 août au dimanche 3 septembre 2017, uniquement sur internet, un jeu gratuit et sans obligation d'achat dénommé :

« Grand jeu #VoyageEnLorraine »

Ce jeu est accessible à l'adresse Internet :

<https://www.tourisme-lorraine.fr/jeu-concours/>

Ce concours est organisé par Lorraine Tourisme.

Toutes les marques, logos et autres signes distinctifs reproduits sur le site ainsi que sur les sites auxquels celui-ci permet l'accès par l'intermédiaire de liens hypertextes, sont la propriété exclusive de leurs titulaires et sont protégés à ce titre par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle.

Toute reproduction non autorisée de ces marques, logos et signes constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales.

Tous les logiciels utilisés sur le site et ceux auxquels il permet l'accès, ainsi que les textes, commentaires, illustrations ou images reproduits sur le site et sur ceux auxquels il permet l'accès l'objet d'un droit d'auteur et leur reproduction non autorisée constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales.

Le présent règlement définit les règles juridiques applicables pour ce jeu-concours.

ARTICLE 2 : PARTICIPATION

Ce Jeu gratuit, et sans obligation d'achat, est ouvert à toute personne physique résidant en Europe, à l'exclusion des membres du personnel de la société organisatrice ainsi que de leur famille, y compris les concubins, et d'une façon générale des sociétés participant à la mise en œuvre de ce jeu directement ou indirectement.

REGLEMENT DE JEU

Jeu-concours « Grand jeu #VoyageEnLorraine » organisé par Lorraine Tourisme

La Société Organisatrice attire l'attention sur le fait que toute personne mineure participant au jeu est réputée participer sous le contrôle et avec le consentement de ses parents ou du(es) titulaire(s) de l'autorité parentale, ou à défaut de son/ses tuteur(s) légaux.

ARTICLE 3 : MODALITES DE PARTICIPATION

Le Jeu est limité à une seule participation / jour pendant toute la durée d'une session du Jeu.

Le Jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

Le Jeu est accessible dans tous les pays.

Le seul fait de participer à ce Jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

Pour participer les candidats devront se connecter sur le site :

<https://www.tourisme-lorraine.fr/jeu-concours/>, compléter un formulaire de participation en ligne en y indiquant leur nom, leur prénom, leurs coordonnées complètes (adresse, code postal, ville, pays et adresse e-mail), répondre au questionnaire afin de participer au tirage au sort.

Il doit également lire et accepter le règlement du jeu-concours et préciser s'il souhaite recevoir les newsletters de Lorraine Tourisme.

Les conditions à respecter pour pouvoir participer au tirage au sort :

- Etre majeur
- Les représentants légaux des mineurs devront fournir une autorisation de séjour.

La participation au jeu de la société organisatrice s'effectue exclusivement par voie électronique, sur le site Internet, et elle est individuelle.

Chaque participant doit jouer en personne et s'interdit en conséquence de recourir, directement ou indirectement, à tout mode d'interrogation ou de requête automatisé du site.

Ensuite, ils procéderont à la manœuvre indiquée sur le site pour valider leur participation.

REGLEMENT DE JEU

Jeu-concours « Grand jeu #VoyageEnLorraine » organisé par Lorraine Tourisme

Le participant certifie que les données saisies dans le formulaire d'inscription sont exactes. Toute fausse déclaration ou déclaration erronée et/ou incomplète entraîne automatiquement l'annulation des participations et des lots. Une fois inscrit, le participant aura la possibilité de modifier certaines de ses informations personnelles.

Les participants sont informés que les données fournies dans le formulaire d'inscription sont nécessaires à la prise en compte de leur participation et à l'attribution des dotations. Les joueurs sont par conséquent invités à s'assurer de la validité de ces informations.

En tout état de cause, pour participer valablement au jeu, le participant devra se conformer strictement aux conditions d'inscription telles que définies selon les cas, sur les services en ligne de la société organisatrice et sur ceux de ses partenaires, ainsi qu'à toutes autres instructions qui lui seraient communiquées par tout autre moyen.

Le Jeu se déroule en 15 sessions :

- 1ère session - Du 19/08/2017 à 00h01 au 20/08/2017 à 00h01
- 02ème session - Du 20/08/2017 à 00h01 au 21/08/2017 à 00h01
- 03ème session - Du 21/08/2017 à 00h01 au 22/08/2017 à 00h01
- 04ème session - Du 22/08/2017 à 00h01 au 23/08/2017 à 00h01
- 05ème session - Du 23/08/2017 à 00h01 au 24/08/2017 à 00h01
- 06ème session - Du 24/08/2017 à 00h01 au 25/08/2017 à 00h01
- 07ème session - Du 25/08/2017 à 00h01 au 26/08/2017 à 00h01
- 08ème session - Du 26/08/2017 à 00h01 au 27/08/2017 à 00h01
- 09ème session - Du 27/08/2017 à 00h01 au 28/08/2017 à 00h01
- 10^{ème} session - Du 28/08/2017 à 00h01 au 29/08/2017 à 00h01
- 11ème session - Du 29/08/2017 à 00h01 au 30/08/2017 à 00h01
- 12ème session - Du 30/08/2017 à 00h01 au 31/08/2017 à 00h01
- 13ème session - Du 31/08/2017 à 00h01 au 01/09/2017 à 00h01
- 14ème session - Du 01/09/2017 à 00h01 au 02/09/2017 à 00h01
- 15ème session - Du 02/09/2017 à 00h01 au 03/09/2017 à 00h00

15 gagnants seront tirés au sort.

REGLEMENT DE JEU

Jeu-concours « Grand jeu #VoyageEnLorraine » organisé par Lorraine Tourisme

Les formulaires qui ne seront pas entièrement remplis ne seront pas pris en compte. Les gagnants recevront un courrier électronique, à l'adresse électronique qu'ils auront fournie dans le formulaire de participation, dans les 7 jours suivant le tirage au sort, leur confirmant la nature du lot gagné et les modalités pour en bénéficier. Tout gagnant ne donnant pas de réponse dans un délai de 7 jours à compter de l'envoi d'avis de son gain sera réputé renoncer à celui-ci et le lot sera attribué à un nouveau gagnant.

Le TIRAGE AU SORT sera effectué chaque jour de la durée du jeu, à l'exception du samedi 19 août et dimanche 20 août (tirage au sort aura lieu lundi 21 août) et à l'exception du vendredi 25 / samedi 26 / dimanche 27 août 2017 (tirage au sort aura lieu le lundi 28 août.)

Le tirage au sort est effectué par l'Organisateur du Jeu pour désigner le ou les gagnants parmi les participants du jeu en ligne ayant correctement rempli leurs formulaires de participation.

La date et l'heure du tirage au sort pourront être décalées.

Les gagnants autorisent Lorraine Tourisme à publier leurs noms sur Internet.

Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne / jour -même nom, même prénom, même adresse électronique ou IP (Internet Protocol)- pendant toute la période du Jeu.

Le Jeu étant accessible sur la plate-forme Facebook, www.facebook.com, en aucun cas Facebook ne sera tenu responsable en cas de litige lié au Jeu.

Facebook n'est ni organisateur ni parrain de l'opération. Les données personnelles collectées lors du Jeu sont destinées à la société organisatrice. Le Jeu étant accessible sur téléphone mobile (Smartphone), en aucun cas Apple, Microsoft, Google ou toute autre plate-forme d'application mobile ne seront tenus responsables en cas de litige lié au Jeu.

Les bons d'échange du lot seront expédiés à l'adresse indiquée par les gagnants dans leur formulaire de participation.

REGLEMENT DE JEU

Jeu-concours « Grand jeu #VoyageEnLorraine » organisé par Lorraine Tourisme

Tout lot qui serait retourné à l'Organisateur du jeu par la poste ou par le prestataire en charge du transport, pour quelque raison que se soit (par exemple : n'habite plus à l'adresse indiquée) sera considéré comme abandonné par les gagnants.

Tout lot non réclamé dans le délai de 7 JOURS après la date du tirage au sort sera considéré comme abandonné par les gagnants.

Le participant autorise la société organisatrice à utiliser ses noms, prénom, ainsi que l'indication de sa ville et de son département de résidence dans toute manifestation publi-promotionnelle, sur les services en ligne de la société organisatrice et/ou ceux de ses partenaires et sur tout service en ligne ou support affilié, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autres que le lot gagné.

ARTICLE 4 : LES LOTS

1.1 Un séjour pour deux personnes à l'Abbaye des Prémontrés***

d'une valeur unitaire de 122,00 €

L'abbaye des Prémontrés*** à Pont à Mousson vous invite pour un séjour 2 jours/1 nuit comprenant :

- Une nuit en chambre double
- Les petits-déjeuners buffet
- 2 entrées au Musée "Au fil du papier" de Pont à Mousson
- 1 coffret de bière* de l'Abbaye des Prémontrés
- La visite libre du Monument Historique, du parc et du "Jardin des Senteurs", selon la saison.
- L'entrée aux expositions présentées par l'Abbaye des Prémontrés

Valable jusqu'en mai 2018.

REGLEMENT DE JEU

Jeu-concours « Grand jeu #VoyageEnLorraine »
organisé par Lorraine Tourisme

1.2 Un séjour pour deux personnes à Metz

d'une valeur unitaire de 120,00 €

L'Office de Tourisme Communautaire de Metz Cathédrale vous invite pour un séjour 2 jours/1 nuit à Metz comprenant :

- 1 nuit en chambre double dans un hôtel milieu de gamme
- Les petits-déjeuners
- Un pause gourmande
- 1 City Pass Metz par personne comprenant :
 - 1 entrée au Musée de la Cour d'O
 - 1 entrée au Centre Pompidou-Metz
 - 1 visite audio-guidée ou commentée de Metz
 - Des offres de réduction ou de prestations commerciales additionnelles chez les prestataires adhérents.

Séjour valable jusqu'au 31 décembre 2017.

1.3 Un séjour pour deux personnes au Château de Labessière

d'une valeur unitaire de 360,00 €

Le Château de Labessière à Ancemont près de Verdun, classé 3 épis, vous invite pour un séjour 3 jours/2 nuits comprenant :

- 2 nuits en chambre double
- Les petits-déjeuners
- Les dîners avec boissons comprises, les digestifs* et les cafés.

Valable jusqu'en mai 2018.

1.4 Un séjour pour deux personnes à l'hôtel Beau Rivage****

d'une valeur unitaire de 216,00 €

L'hôtel Beau Rivage**** à Gérardmer vous invite pour un séjour 2 jours/1 nuit comprenant :

- 1 nuit en chambre double classique
- Les petits-déjeuners buffet
- Le diner (hors boissons)

REGLEMENT DE JEU

Jeu-concours « Grand jeu #VoyageEnLorraine »
organisé par Lorraine Tourisme

- L'accès à la piscine couverte et chauffée

Séjour valable jusqu'en mai 2018.

1.5 Un séjour pour deux personnes à Nancy

d'une valeur unitaire de 185 euros

Nancy Tourisme et Événements vous invite pour un séjour 2 jours/1 nuit pour 2 personnes comprenant :

- Une nuitée chambre double (hôtel de charme, 3 étoiles, en plein centre historique)
- Petits déjeuners + Une visite guidée ou audioguidée du centre-ville
- Deux vouchers pour un diner dans une grande Brasserie Ecole de Nancy : la Brasserie L'Excelsior

Validité : Offre week-end (nuitée du samedi) pour 2 personnes valable jusqu'au week-end des 25 et 26 novembre 2017 inclus.

1.6 Un séjour pour deux personnes au Domaine les Bachats

d'une valeur unitaire de 310,00 €

A Rhodes, près de Sarrebourg le Domaine les Bachats, labellisé 3 épis, vous invite pour un séjour 3 jours/2 nuits comprenant :

- 2 nuits en chambre double
- Les petits-déjeuners
- 1 bouteille de vin blanc de Moselle*
- 1 panier garni de charcuterie fermière
- L'accès à la piscine de mai à septembre
- L'accès au court de tennis
- La mise à disposition de kayaks et de vélos
- La mise à disposition d'une barque avec moteur électrique

Séjour valable jusqu'en mai 2018.

1.7 Un séjour pour deux personnes à l'Hôtel du Lac de Madine***

d'une valeur unitaire de 332,00 €

L'hôtel du Lac de Madine*** à Heudicourt sous les côtes vous invite pour un séjour 3 jours/2 nuits comprenant :

REGLEMENT DE JEU

Jeu-concours « Grand jeu #VoyageEnLorraine »
organisé par Lorraine Tourisme

- 2 nuits en chambre double Les petits-déjeuners buffet
- Un dîner Menu Terroir avec 3 plats
- Un dîner Menu Découverte avec 4 plats

Séjour valable jusqu'en mai 2018

1.8 Un séjour pour deux personnes à l'Auberge Saint-Walfrid****

d'une valeur unitaire de 290,00 €

L'Auberge Saint-Walfrid**** à Sarreguemines vous invite pour un séjours 2 jours/1nuit comprenant :

- 1 nuit en chambre double
- Les petits-déjeuners
- 1 dîner avec le menu « saveurs de saison » incluant 1 apéritif maison, 3 plats, fromage, dessert, 3 verres de vin sélectionnés par le sommelier, ¼ d'eau et 1 café

Séjour valable jusqu'en mai 2018.

1.9 Un séjour pour deux personnes à la Maison Carrée***

d'une valeur unitaire de 356,00 €

La Maison Carrée à Méreville près de Nancy, vous invite pour un séjour 3 jours/2 nuits comprenant

- 2 nuits en chambre grand confort
- Les petits-déjeuners buffets
- 2 dîners "Traditions"
- Les entrées au Musée de l'École de Nancy, au Musée des Beaux-Arts de Nancy et au Jardin Botanique du Montet
- La visite de caves à Lucey avec dégustation de vins des Côtés de Toul (AOC) et eaux de vie de mirabelle.*

Séjour valable jusqu'en mai 2018.

1.10 Un séjour pour deux personnes au Relais des Châteaux Forts***

d'une valeur unitaire de 160,00 €

Le Relais des Châteaux-Forts*** à Bitche, vous invite pour un séjour 2 jours/1 nuit comprenant :

REGLEMENT DE JEU

Jeu-concours « Grand jeu #VoyageEnLorraine »
organisé par Lorraine Tourisme

- 1 nuit en chambre double
- Les petits-déjeuners buffet
- Un repas "Menu du fort"
- Les entrées pour la Citadelle de Bitche
- Les entrées au Jardin de la Paix

Séjour valable jusqu'en mai 2018

1.11 Un séjour pour deux personnes à la Clairière aux Cabanes

d'une valeur unitaire de 232,00 €

La Clairière aux Cabanes à La Bresse vous invite pour un séjour 2 jours/1 nuit comprenant :

- 1 nuit en hébergement insolite
- Le petit-déjeuner servi dans un panier à la cabane
- La descente en Fantasticable

Séjour valable jusqu'en mai 2018.

1.12 Un séjour pour deux dans le vignoble toulais

d'une valeur unitaire de 1500 €

La Maison du tourisme en pays terres de lorraine vous invite à un séjour pour 2 personnes dans le vignoble des Côtes de Toul. Le séjour comprend :

- Une nuit en chambre d'hôte à Bruley, village viticole
- Petit-déjeuners
- Dégustation chez un vigneron- Restauration le midi OU le soir (entrée, plat, dessert, ¼ de vin ou café)

Validité : jusqu'à fin décembre 2017 sous réserve de disponibilités.

1.13 Un séjour pour deux personnes dans le gîte "La Vue de Château"

d'une valeur unitaire de 450,00 €

Le gîte "La vue de Château" à Commercy vous invite pour un séjour 3 jours/2 nuits comprenant :

- 2 nuits au gîte

REGLEMENT DE JEU

Jeu-concours « Grand jeu #VoyageEnLorraine »
organisé par Lorraine Tourisme

- Un repas au restaurant le Fer à Cheval
- Un panier gourmand aux saveurs lorraines
- L'accès libre au sauna et au hammam

Séjour valable jusqu'en mai 2018.

1.14 Un séjour pour deux personnes à L'Orée du Bois***

d'une valeur unitaire de 210,00 €

L'Orée du Bois à Vittel vous invite pour un séjour 2 jours/1 nuit comprenant :

- 1 nuit en chambre double
- Les petits-déjeuners
- Un dîner "du Marché"
- 1h d'accès à l'espace détente
- 1 massage relaxant de 25 minutes par personne
- L'accès à la piscine couverte et chauffée

Séjour valable jusqu'en mai 2018.

1.15 Un séjour pour deux personnes à l'Hôtel Les Pages***

d'une valeur unitaire de 150,00 €

L'hôtel Les Pages à Lunéville vous invite pour un séjour 2 jours/1 nuit comprenant :

- 1 nuit en chambre double
- Les petits-déjeuners
- Un dîner "du terroir" avec un verre de Gris de Toul
- L'entrée au centre Aqualun'

Séjour valable jusqu'en mai 2018.

La société organisatrice se réserve le droit de procéder à la vérification de l'âge de tout gagnant avant remise de son lot. Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation.

La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non utilisation, voire du négoce, des lots par les gagnants.

REGLEMENT DE JEU

Jeu-concours « Grand jeu #VoyageEnLorraine » organisé par Lorraine Tourisme

Toutes précisions complémentaires et tous renseignements pratiques pour la remise du lot seront donnés en temps utiles aux gagnants.

Les lots offerts ne peuvent donner lieu, de la part des gagnants, à aucune contestation d'aucune sorte ni à la remise de leur contre valeur sous quelques formes que ce soit, ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

En cas de force majeure, ou si les circonstances l'exigeaient, LORRAINE TOURISME se réserve le droit de remplacer les lots gagnés par des lots de valeur équivalente ou supérieure.

Sans préjudice de toute action judiciaire et de sa faculté de résiliation de l'inscription du participant, la société organisatrice n'est pas tenue de faire parvenir un quelconque lot ou gain au participant bénéficiaire si celui-ci n'a pas saisi correctement ses coordonnées lors de l'inscription, s'il a manifestement, et par n'importe quel moyen, réussi à fausser le résultat d'un jeu ou ne s'est pas conformé au présent règlement.

La société organisatrice ne saurait voir sa responsabilité engagée au titre d'un retard dans l'expédition des gains et lots lorsque ce retard ne lui est pas imputable, mais est le fait du prestataire de services auquel elle recourt pour réaliser cette expédition. Elle ne saurait encourir aucune responsabilité contractuelle ou légale au titre des opérations relatives au transport des lots et gains attribués.

De même, la société organisatrice ne pourra être tenue pour responsable si les lots ou gains sont endommagés en raison des opérations de transport. Elle décline toute responsabilité quant à la qualité et/ou à l'état du lot à la livraison.

ARTICLE 5 : UN SEUL PRIX PAR FOYER

Chaque participant ne peut participer qu'une seule fois PAR JOUR pendant toute la durée du jeu pendant la période précisée à l'article 1 (même nom, même coordonnées, même e-mail).

Chaque personne désireuse de jouer devra se conformer aux instructions qui lui seront données sur le site Internet : <https://www.tourisme-lorraine.fr/jeu-concours/>

REGLEMENT DE JEU

Jeu-concours « Grand jeu #VoyageEnLorraine » organisé par Lorraine Tourisme

Les informations laissées sur le serveur Internet par la personne désireuse de jouer seront transmises à la société organisatrice, laquelle procédera au tirage au sort des gagnants.

Un joueur qui se serait créé plusieurs e-mails avec la même adresse et le même nom, serait disqualifié et ne pourrait prétendre au gain qui lui aurait été attribué.

Les inscriptions (e-mail + coordonnées postales incomplètes), contrefaites ou réalisées de manière contrevenante au présent règlement entraînent la disqualification du participant. De même que les inscriptions avec des emails jetables sont strictement interdites.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable dans le cas de mauvais acheminement du courrier électronique.

Il n'y aura qu'un seul prix par foyer PAR JOUR, le foyer étant déterminé par l'ensemble des personnes vivant sous le même toit.

La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification pour l'application du présent article.

ARTICLE 6 : DESIGNATION DES GAGNANTS

Chaque GAGNANT sera prévenu directement par l'organisateur du jeu par email du lot qu'il aura gagné.

Il est rappelé qu'un participant est identifié par les coordonnées qu'il aura lui-même indiquées lors de son inscription. En cas de contestations, seuls les listings des participants de la société organisatrice font foi.

ARTICLE 7 : COLLECTE D'INFORMATIONS – LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES

REGLEMENT DE JEU

Jeu-concours « Grand jeu #VoyageEnLorraine » organisé par Lorraine Tourisme

Les renseignements fournis par les participants pourront être utilisés dans le cadre d'un traitement informatique.

Les participants autorisent le Lorraine Tourisme à stocker dans les fichiers du LORRAINE TOURISME, Abbaye des Prémontrés - BP 97 - 54704 Pont à Mousson Cedex leurs noms, prénoms, commune de résidence, contact email, civilité et à les utiliser à des fins de promotion touristique de la Lorraine.

Les participants autorisent le LORRAINE TOURISME à diffuser le nom, prénom, commune de résidence des gagnants à des fins purement informatiques, en ayant au préalable obtenu l'accord du gagnant sur les dispositions du présent article, et ceci conformément à la législation en vigueur.

Dans tous les cas, il est rappelé que conformément à la Loi, les participants bénéficient auprès de l'Organisateur du Jeu d'un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant.

Les participants pourront demander à ne pas figurer ou être retirés du fichier à tout moment, ils bénéficieront d'un droit d'accès de rectification et de radiation des données les concernant sur simple demande à l'adresse du jeu conformément à la Loi Informatique et Liberté du 06 Janvier 1978, modifiée par la Loi n°2004-801 du 6 Août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et du décret n°2005-1309 du 20 Octobre 2005.

Par conséquent, en application de la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez des droits d'opposition (art.26 de la Loi), d'accès (art.34 à 38 de la Loi) de rectification et de suppression (art.36 de la Loi) des données vous concernant.

Ainsi, vous pouvez exiger que soient rectifiées, complétées, mises à jour ou effacées les informations vous concernant qui sont inexactes, incomplètes, équivoques, périmées en écrivant à l'organisateur du jeu.

ARTICLE 8 : REMBOURSEMENT

Ce jeu étant gratuit et sans obligation d'achat, le remboursement des frais de connexion se fera dans la limite de deux minutes de communication au tarif d'une communication locale, ce tarif étant défini par France Telecom.

REGLEMENT DE JEU

Jeu-concours « Grand jeu #VoyageEnLorraine » organisé par Lorraine Tourisme

Seules les personnes utilisant un compte débité au temps de connexion seront remboursées.

La demande devra en être faite de façon écrite à l'adresse suivante :

LORRAINE TOURISME – Abbaye des Prémontrés – B.P.97 – 54704 PONT A MOUSSON Cedex

Le remboursement se fera à condition que les participants indiquent clairement leur nom, prénom, adresse complète, le jeu concerné, et la photocopie de la facture détaillée de téléphone, indiquant la date et l'heure de participation et le montant de la communication.

- Les participants ne payant pas de frais liés au volume de leurs communications (titulaires d'un abonnement forfaitaire, utilisateurs de cybercâble...) ne pourront pas obtenir de remboursement.
- La participation au jeu n'a pas eu dans ce cas d'influence sur la facturation.

Aucune demande de remboursement de la connexion ne pourra être honorée si les conditions indiquées ci-dessus ne sont pas remplies, et aucune demande ne pourra être effectuée par téléphone.

Les demandes de remboursement de connexion seront honorées dans un délai de 4 semaines à partir de la réception de la demande écrite.

Ce remboursement est limité à un seul par foyer (même nom, même adresse).

ARTICLE 9 : RESPONSABILITE / FORCE MAJEURE / PROLONGATION / ANNEXES

La participation au Jeu par Internet implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites des technologies utilisées par l'Internet et les technologies qui y sont liées, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

REGLEMENT DE JEU

Jeu-concours « Grand jeu #VoyageEnLorraine » organisé par Lorraine Tourisme

La société organisatrice précise que l'usage de liens hypertextes peut conduire le participant vers d'autres sites web, indépendants de la société organisatrice. Dans ce cas, la société organisatrice ne saurait assumer la responsabilité des activités des sites tiers.

Sauf accord préalable exprès, aucun participant n'est autorisé à créer un lien hypertexte entre le site et un autre site web, sauf à engager sa responsabilité.

La Société Organisatrice ne peut être tenue pour responsable du mauvais fonctionnement du ou des site(s) et/ou du Jeu pour un navigateur donné.

La Société Organisatrice ne garantit pas que les sites et/ou le Jeu fonctionne sans interruption ou qu'il ne contienne pas d'erreurs informatiques quelconques, ni que les défauts constatés seront corrigés. En cas de dysfonctionnement technique du Jeu, la Société Organisatrice se réserve le droit, s'il y a lieu, d'invalider et/ou d'annuler la Session de Jeu au cours de laquelle le dit dysfonctionnement a eu lieu. Aucune réclamation ne sera acceptée de ce fait.

La Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable si les données relatives à l'inscription d'un participant ne lui parvenait pas pour une quelconque raison dont elle ne pourrait être tenue responsable (par exemple, un problème de connexion à Internet dû à une quelconque raison chez l'utilisateur, une défaillance momentanée de nos serveurs pour une raison quelconque, etc...) ou lui arriveraient illisibles ou impossibles à traiter (par exemple, si le participant possède un matériel informatique ou un environnement logiciel inadéquat pour son inscription, etc...).

La Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable d'une déficience de l'outil de dialogue en direct. Cet outil ne détermine pas le bon fonctionnement du Jeu et sa déficience n'est pas de nature à léser le Joueur de quelque façon que ce soit.

Toute information communiquée par le gagnant, notamment les coordonnées de celui-ci, sera considérée comme nulle et ne sera pas prise en considération si elle comporte une inexactitude.

La Société Organisatrice ne pourrait être tenue responsable d'un préjudice d'aucune nature (personnelle, physique, matérielle, financière ou autre) survenu à l'occasion de la participation d'un joueur au jeu.

REGLEMENT DE JEU

Jeu-concours « Grand jeu #VoyageEnLorraine » organisé par Lorraine Tourisme

La responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être encourue :

- Si un participant était déconnecté accidentellement par l'opérateur téléphonique ou son fournisseur d'accès Internet
- Si un participant oubliait de saisir ses coordonnées
- Si un participant subissait une panne technique quelconque (mauvais état de la ligne, du combiné).
- Si une défaillance technique du serveur télématique ou du poste téléphonique du standard jeu empêchait un participant d'accéder au formulaire de participation
- En cas de panne EDF ou d'incident du serveur

En conséquence, l'organisateur du jeu ne saurait en aucune circonstance être tenu responsable, sans que cette liste soit limitative :

- Du contenu des services consultés sur le Site et, de manière générale, de toutes informations et/ou données diffusées sur les services consultés sur le Site
- De la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet
- De tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement /fonctionnement du Jeu.
- De défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication
- De perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée
- Des problèmes d'acheminement
- Du fonctionnement de tout logiciel
- Des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique
- De tout dommage causé à l'ordinateur d'un Joueur
- De toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un Joueur.

Il est précisé que l'organisateur du jeu ne peut être tenu responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, d'une suspension ou de la fin du Jeu, et ce pour quelque raison que ce soit ou encore de tout dommage direct ou indirect qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au Site Internet.

Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte.

REGLEMENT DE JEU

Jeu-concours « Grand jeu #VoyageEnLorraine » organisé par Lorraine Tourisme

La connexion de toute personne au Site et la participation des participants au Jeu se fait sous leur entière responsabilité.

La responsabilité de la Société organisatrice ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le présent Jeu devait être modifié, écourté ou annulé.

Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation.

Des additifs, ou, en cas de force majeure, des modifications à ce règlement peuvent éventuellement intervenir pendant le Jeu.

Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement et déposés à l'Etude dépositaire du présent règlement.

Il est convenu que l'organisateur du jeu pourra se prévaloir, notamment aux fins de preuve de tout acte, fait ou omission, des programmes, données, fichiers, enregistrements, opérations et autres éléments (tel que des rapports de suivi ou autres états) de nature ou sous format ou support informatiques ou électroniques, établis, reçus ou conservés directement ou indirectement par l'organisateur, notamment dans ses systèmes d'information, en rapport avec l'utilisation de son Site Internet.

Les participants s'engagent à ne pas contester la recevabilité, la validité ou la force probante des éléments de nature ou sous format ou supports informatiques ou électroniques précités, sur le fondement de quelque disposition légale que ce soit et qui spécifierait que certains documents doivent être écrits ou signés par les parties pour constituer une preuve.

Ainsi, les éléments considérés constituent des preuves et, s'ils sont produits comme moyens de preuve par l'organisateur du jeu dans toute procédure contentieuse ou autre, ils seront recevables, valables et opposables entre les parties de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

Enfin, il est expressément convenu que la Loi ayant vocation à s'appliquer est la Loi française.

REGLEMENT DE JEU

Jeu-concours « Grand jeu #VoyageEnLorraine » organisé par Lorraine Tourisme

La Société Organisatrice se réserve le droit d'exclure de la participation au présent Jeu toute personne troublant le déroulement du Jeu.

La Société Organisatrice se réserve la faculté d'utiliser tout recours et notamment de poursuivre en justice quiconque aurait triché, fraudé, truqué ou troublé les opérations décrites dans le présent règlement, ou, aurait tenté de le faire.

Tout participant au Jeu qui serait considéré par la Société Organisatrice comme ayant troublé le Jeu d'une quelconque des manières précitées, sera de plein droit déchu de tout droit à obtenir un quelconque lot gagnant, aucune réclamation ne sera acceptée de ce fait.

La Société Organisatrice se réserve le droit, notamment en cas de raison impérieuse, d'écourter, de prolonger ou d'annuler le présent Jeu et/ou Session du Jeu, en partie ou dans son ensemble, si les circonstances l'exigeaient. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Ces changements pourront faire toutefois l'objet d'une information préalable par tous les moyens appropriés, notamment via le site Internet de la Société Organisatrice.

La Société Organisatrice se réserve la possibilité de suspendre momentanément la possibilité de participer au Jeu si elle, ou son éventuel prestataire d'hébergement ne peuvent plus assurer la continuité du service nécessaire au déroulement du Jeu. La société Organisatrice pourra toujours en cas de force majeure, de cas fortuit, ou de circonstance exceptionnelle (incendie, inondation, catastrophe naturelle, intrusion, malveillance dans le système informatique, grève, remise en cause de l'équilibre financier et technique du Jeu, les cas de rupture et de blocage des réseaux de télécommunication, les dommages provoqués par des virus pour lesquels les moyens de sécurité existant sur le marché ne permettent pas leur éradication, les obligations légales ou réglementaires ou d'ordre public imposées par les autorités compétentes et qui auraient pour effet de modifier substantiellement le présent règlement de jeu, ou tout autre événement de force majeure ou cas fortuit au sens de l'Article 1148 du Code Civil) même émanant de sa propre responsabilité (sous réserve en cas de bonne foi), cesser tout ou partie du Jeu.

Le présent Jeu sera annulé en cas de force majeure, sans que les participants ou gagnants soient en droit de réclamer un quelconque dédommagement à ce titre.

REGLEMENT DE JEU

Jeu-concours « Grand jeu #VoyageEnLorraine »
organisé par Lorraine Tourisme

ARTICLE 10 : LE SITE SERA UTILISE UNIQUEMENT A DES FINS LICITES

Les inscriptions ne devront contenir aucun élément et/ou déclaration qui soit en violation ou en infraction d'une quelconque manière avec les droits des tiers, qui soit illicite, menaçant, abusif, diffamatoire, constitutive d'une atteinte à la vie privée ou au droit à l'image, vulgaire, obscène, blasphématoire, indécent ou autrement contestable, qui incite à un comportement ou qui soit un comportement constitutif d'une infraction pénale, qui ouvre droit à la mise en œuvre de la responsabilité civile ou qui constitue autrement une infraction à toute loi applicable.

Les inscriptions ne respectant pas les dispositions du présent paragraphe seront écartées sans aucune notification préalable.

ARTICLE 11 : RECLAMATIONS

Toute contestation ou réclamation à ce jeu ne sera prise en compte que si elle est adressée avant LE 3 SEPTEMBRE 2017 le cachet de la poste faisant foi.

Toute contestation ou réclamation devra être formulée par lettre simple adressée à l'organisateur du jeu dont les coordonnées figurent à l'article 1.

Cette lettre devra indiquer la date précise de participation au jeu, les coordonnées complètes du joueur et le motif exact de la contestation. Aucun autre mode de contestation ou de réclamation ne pourra être pris en compte.

LORRAINE TOURISME sera seul souverain pour trancher toute question d'application ou d'interprétation du règlement ou en cas de lacune de celui-ci à l'occasion du déroulement du présent jeu.

ARTICLE 12 : OBTENTION DU PRESENT REGLEMENT

Ce règlement peut être obtenu gratuitement sur simple demande formulée par mail au accueil@tourisme-lorraine.fr

REGLEMENT DE JEU

Jeu-concours « Grand jeu #VoyageEnLorraine »
organisé par Lorraine Tourisme

Les enregistrements électroniques effectués sur le site Internet :

<https://www.tourisme-lorraine.fr/jeu-concours/>

désigné à l'article 1 font foi jusqu'à preuve du contraire. Les difficultés d'interprétation qui pourraient survenir seront tranchées souverainement par la société organisatrice.